



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 10 juin 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Mairie de Courcelles-Chaussy
Pl. du Temple
57530 Courcelles-Chaussy

OBJET : Dossier de déclaration concernant la protection des vallées de la Vallières, de la Nied Française et de la Nied Allemande – Autoroute A4
Notification mairie

RÉF. : 57-2022-00150

P.J. : Copie récépissé de déclaration
Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**protection des vallées de la Vallières, de la Nied Française
et de la Nied Allemande – Autoroute A4.**

Ce dossier a été déposé par : SANEF

Direction du Patrimoine
30 Boulevard Gallieni
92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2022-00150 en date du 22 mars 2022, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER